



Compteur d'eau et chemin rural

Par **ODAVID**, le **01/03/2019** à **11:08**

Bonjour,
une question importante.
Une **DP** de **D**ivision acceptée par la mairie.
Un chemin rural de 170m part de la voie vicinal et dessert le terrain privé.
Pour la pose du compteur d'eau doit-elle se faire en limite de la voie vicinal début du chemin rural ou doit-elle se faire sur le chemin rural à l'entrée du terrain privé

merci de votre réponse

ODAVID

Par **amajuris**, le **01/03/2019** à **11:54**

bonjour,
un chemin rural est un chemin privé accessible au public, et il doit être possible de poser le compteur en limite de votre propriété pour que le compteur puisse être relevé sans avoir à pénétrer chez vous mais c'est l'organisme de la distribution d'eau qui décide et il faudra l'accord de la commune propriétaire du terrain.
salutations